

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

PRÉAVIS N° 01/2026

Entretien des chemins agricoles et viticoles
Demande de crédit pour les travaux préparatoires

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc, composée de Mme Aurélie Badoux, Mme Annigna Gerig, M. Mark Silverstein, M. Vivian Gaudin (1er membre) et Candida da Silva (Absente)

s'est réunie le 3 mars 2026 à 19h00, dans les locaux de l'Union Vinicole de Cully.

Les membres de la commission remercient M. le Municipal Jean Christophe Schwaab ainsi que M. Pascal Favre, chef du service technique, pour leur disponibilité ainsi que pour la clarté des informations et réponses apportées lors de cette séance.

OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis concerne une demande de crédit relative aux travaux préparatoires nécessaires à l'ouverture d'un marché public en vue de la réalisation d'une première tranche d'investissement portant sur des travaux d'entretien et de réfection de différents tronçons de routes à vocation principalement agricole et viticole, mais également utilisées par certains habitants pour l'accès à leurs habitations.

ÉLÉMENTS CONSIDÉRÉS SUR LE PLAN FINANCIER

La réalisation de ces travaux préparatoires est indispensable afin de déterminer précisément la nature des travaux à entreprendre ainsi que leur coût réel. Ces éléments sont nécessaires pour permettre à la commune de solliciter des subventions cantonales et fédérales.

Sans cette estimation détaillée, aucune aide financière ne pourrait être accordée. La commission relève que l'opportunité de bénéficier de telles subventions est particulièrement importante au regard des montants potentiellement octroyés.

Par ailleurs, la commission relève que l'étude ne fait pas mention des coûts potentiels liés à la réfection ou à l'adaptation des conduites d'eau claire, d'eaux usées et d'approvisionnement en eau potable, notamment dans les secteurs où se trouvent plusieurs habitations. Ces éléments pourraient représenter des montants significatifs et mériteraient d'être pris en considération dans la réflexion globale.

CONTEXTE ET ANALYSE

Au vu de l'état général de certains tronçons retenus dans l'étude, la commission constate que leur vétusté nécessite une réflexion urgente et qu'il apparaît pertinent d'entreprendre une planification globale.

Lors de son analyse, la commission estime toutefois que certains chemins devraient être pris partiellement en charge par des tiers, notamment l'OFROU ou les CFF, dans les cas où il apparaît clairement que les dégradations constatées sont la conséquence directe de travaux entrepris par ces entités.

Concernant certains sentiers viticoles présentant une faible pente, la commission suggère qu'une réflexion particulière soit menée quant au type de revêtement à privilégier à l'avenir. Elle propose notamment l'aménagement d'un revêtement en gravillons accompagné d'une bande enherbée, permettant d'intégrer davantage ces chemins dans le paysage et de favoriser une approche plus naturelle et propice à la biodiversité.

Une telle solution pourrait également présenter des avantages en matière d'entretien, de coûts de réfection et d'empreinte carbone. À titre d'exemple, la commission cite le chemin des Échelettes à la sortie du village d'Aran, qui illustre bien ce type d'aménagement.

La commission demande également que la carte utilisée dans l'étude soit mise à jour, certaines exploitations agricoles et viticoles n'y figurant pas alors qu'elles sont directement concernées par ces infrastructures.

CONCLUSIONS

La commission a relevé que le contenu du préavis est particulièrement exhaustif. Par ailleurs, les différentes questions et interrogations soulevées ont retenu toute l'attention de M. le Municipal Jean Christophe Schwaab, qui y a apporté des réponses claires et fondées.

Sur la base de l'entretien avec le Municipal en charge, de l'étude approfondie du préavis ainsi que des discussions qui ont suivi, la commission ad hoc, à l'unanimité de ses membres présents, et au vu de ce qui précède, recommande d'accepter le préavis n° 01/2026 tel que présenté.

La commission ad hoc propose dès lors au Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis n° 01/2026 de la Municipalité du 2 février 2026 ;
où il le rapport de la commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 110'000.- TTC pour effectuer les travaux préparatoires nécessaires au marché public pour la réalisation d'une première tranche d'investissement des travaux d'entretien des chemins agricoles ;
2. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

Cully, le 10 mars 2026

Pour la Commission ad hoc

Vivian Gaudin (1er membre)

Aurélié Badoux

Annigna Gerig

Mark Silverstein

Candida da Silva